

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 juin 2017

L'an deux mil dix - sept, le vingt – six juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : BARTASSOT Annie, BADAIRE Colette, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, FREMAUX Michel, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MARCINKOWSKI Marie- Andrée, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

**Etaient absents** : GOURMELEN Mireille (pouvoir à BADAIRE Colette et arrivée en cours de séance), LEMAIRE Régis (pouvoir à PUNCH Isabelle), RIQUART Annette (pouvoir à PICARD François) et VIEL Philippe (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

### **CONVENTION AVEC LA FREDON DE BASSE NORMANDIE POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS – N°2017/075**

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la Commune et la FREDON afin de définir des modalités de destruction des nids de frelons asiatiques dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados en 2017.

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé un nid a été éradiqué sur le territoire de la Commune.

Cette convention définit un plan d'action commun permettant de cibler au mieux les problématiques liées à cette invasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique.

CHARGE Monsieur le Maire du suivi de cette décision.

### **DECISION D'ACHAT DE LA PARCELLE AK 131 – N°2017/076**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 février 2017 sollicitant le portage de cet achat par l'E.P.F.N. La convention rédigée par cet établissement ne répond pas au choix de construction envisagé et arrêté avec le promoteur ; pour ces motifs, Monsieur le Maire ne souhaite pas signer celle-ci.

Néanmoins, il a été convenu avec les propriétaires de cette parcelle d'acheter ce bien dans des délais raisonnables, ce qui motivait, d'ailleurs, la demande de portage auprès de l'E.P.F.N. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de procéder à l'achat de cette parcelle auprès des conjoints Charbogne.

Cette délibération ne sera peut-être suivie d'aucune application dans l'hypothèse où une solution serait trouvée directement avec le promoteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un compromis de vente en vue d'acheter la parcelle AK 131 au prix de 240 000 € conformément à l'avis des Domaines ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires à la simplification de cette acquisition ;

AUTORISE, notamment, Monsieur le Maire à négocier avec le promoteur BG PROMO pour le devenir de cette parcelle ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette délibération.

*Arrivée de Mireille GOURMELEN en cours de séance.*

### **TRAJET EMISSAIRE EAUX USEES VALLEE DU DAN– N°2017/077**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de procéder à la mise en place d'un nouveau tracé de l'émissaire eaux usées de la Vallée du Dan qui dessert 7 communes, l'existant étant vétuste et peu exploitable.

Monsieur le Maire présente les différents tracés envisagés et souhaite délibérer afin de valider un tracé permettant de limiter les dégâts sur les chaussées et ouvrir des sentes de circulation intéressantes permettant notamment de rejoindre Mathieu sans danger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de tracé ci-annexé ;

TROUVE indispensable que ces tracés soient réalisés en fonction de l'intérêt général et non des intérêts personnels ;

CHARGE Monsieur le Maire de bien vouloir envisager avec la Communauté Urbaine un cheminement cyclo-pédestre entre le Ponchet et la vallée Verte de Mathieu ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mener parallèlement une négociation avec les propriétaires concernés par un nouveau tracé le long du bois vers la rue de la Vallée.

**AUGMENTATION DU DROIT DE TIRAGE A 145 000 € AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE-**  
**N°2017/078**

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération arrêtant le droit de tirage à 125 000 €. Les dispositions réglementaires liées à l'utilisation notamment des fonds de concours, ainsi que l'introduction de nouvelles dépenses dans le droit de tirage des communes non assorties de recettes correspondantes poussent la Commune à envisager de réévaluer son droit de tirage de façon définitive.

Monsieur le Maire expose la difficulté de devoir fonctionner avec un montant qui sera bloqué pendant plusieurs années et appelle à l'approbation de cette nouvelle et dernière proposition afin de pouvoir disposer de plus de souplesse dans la gestion quotidienne.

Monsieur le Maire propose de porter à 145 000 € le montant total du droit de tirage avec la répartition suivante pour l'année 2017 :

64 580 € en fonctionnement  
80 420 € en investissement

Ce montant supplémentaire sera bien sûr supporté par le budget communal sous la forme de l'attribution de compensation qui sera versée à Caen la Mer et fera l'objet d'une décision modificative lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le droit de tirage de la Commune à la somme de 145 000 € ;  
DECIDE de le répartir comme indiqué précédemment ;  
DECIDE de verser ce même montant en compensation à la Communauté Urbaine ;  
CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE -**  
**N°2017/079**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne l'an passé. Monsieur le Maire rappelle l'importance de celle-ci en raison notamment des sommes susceptibles d'être nécessaires au paiement des entreprises dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

La Caisse d'Epargne propose un taux eonia de + 1.20 % ou un taux fixe de 1.50%.

Monsieur le Maire préfère opter pour un taux fixe plus « maîtrisable » par les temps qui courent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et dans l'hypothèse d'un refus de la commission ad hoc, auprès de tout autre organisme bancaire susceptible de faire une offre raisonnable ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec cet organisme pour une ouverture de crédit à hauteur de 500 000 €.

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE**  
**- N°2017/080**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitudes GRDF dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

Cette dernière n'appelle pas de remarque particulière et est indispensable au bon fonctionnement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de servitudes avec GRDF sans conséquence financière pour la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**AFFAIRE CAMBES EN PLAINE - COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE - N°2017/081**

Vu l'article L2132 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Sous réserve des dispositions du 16° de l'article L.2122-22, le Conseil Municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune » et l'article L2132-2 selon lequel « Le Maire, en vertu de la délibération du conseil municipal, représente la Commune en justice »,

Considérant que le 16 novembre 2016, la S.C.I DU POT D'ETAIN a sollicité un permis de construire des locaux commerciaux sur un terrain sis rue du Pot d'étain à BIEVILLE BEUVILLE.

Par arrêté du 19 décembre 2016, le permis de construire a été accordé.

Le 9 février 2017, la Commune de CAMBES EN PLAINE a adressé un recours gracieux au Maire de la commune.

Le 5 Avril 2017, ce recours gracieux a été rejeté.

Le 2 juin 2017, la Commune de CAMBES EN PLAINE a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de CAEN en vue d'obtenir l'annulation du permis susvisé.

Celui-ci a été retiré le 16 juin 2017 à la demande des pétitionnaires.

Parallèlement un 2<sup>ème</sup> permis de construire, portant sur le même terrain, a été déposé par la SCI du Pot d'ETAIN le 16 mars 2017.

Un nouveau permis de construire a été accordé le 16 juin 2017.

Le 27 juin 2017, la commune de Cambes en Plaine a introduit un deuxième recours gracieux.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser expressément le Maire de la commune à représenter la commune de BIEVILLE BEUVILLE devant le Tribunal Administratif de Caen dans cette affaire.

L'affaire ayant été exposée et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à défendre dans ce nouveau litige et à intenter au nom de la Commune toute action en justice contre la Commune de Cambes en Plaine ou son représentant.
- De désigner le SELARL MIALON LEGRUEL FOUCAULT, Avocat, 15 Boulevard Bertrand- 14000 CAEN, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre de ces procédures ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux membres du Conseil Municipal de Cambes en Plaine.

### QUESTIONS DIVERSES – N°2017/082

**Monsieur FREMAUX Michel** présente l'accueil des jeunes enfants allemands en classe de CM2 la semaine du 19 au 23 juin 2017 ; de nombreuses activités ont été organisées à Sallenelles, au Mont Saint Michel ainsi que des rallyes. Un repas le vendredi midi et un barbecue ont été offerts par la mairie ; à cette occasion Monsieur FREMAUX remercie les élus qui sont venus apporter leur aide au service. Monsieur le Maire remercie Monsieur FREMAUX Michel pour son engagement.

**Madame BADAIRE Colette** indique que le bulletin est en cours d'impression et informe de la journée « portes ouvertes » de la nouvelle école et du restaurant scolaire qui se déroulera le 9 septembre prochain de 9 h à 12h.

**Monsieur CHAUVOIS Christian** indique que de nombreuses assemblées générales sont organisées par les associations à cette époque de l'année et que 4 nouveaux présidents viennent d'être désignés au Basket, au Groupement de Football, à Rencontres et au Judo.

**Monsieur MOTTELAY Christian** fait part du manque de signalétique pour le stade Gérard ANGOT. Monsieur THOMASSE Daniel répond que l'Agence Routière Départementale va bientôt procéder à la pose de nouveaux panneaux et le stade à cette occasion sera mieux signalé. Madame GOURMELEN Mireille rappelle que le centre multi-activités n'est toujours pas indiqué devant le nouveau cimetière.

Monsieur MOTTELAY Christian s'interroge sur la façon dont les communes vont recouvrer leur taxe d'habitation suite aux annonces gouvernementales.

**Madame MARCINKOWSKI Marie-Andrée** demande ce qu'il est prévu pour les trottoirs de la rue Victor Hugo et des emplacements de parking devant les habitations. Monsieur THOMASSE répond que cette réfection est comprise dans le droit de tirage et que sans doute les commandes pourront bientôt être validées. Les parkings seront plutôt le long des habitations et non comme indiqué dans le cahier des charges du lotissement qui n'a maintenant plus cours.

**Madame BARTASSOT Annie** tient à signaler que la fête de l'école du samedi 24 juin était vraiment très bien.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que la réception des travaux de l'école se fera le mercredi 28 juin. La Commission des travaux travaille sur le plan triennal des travaux qui sera à caler avec les différentes interventions de la Communauté Urbaine en matière de réseaux.

**Madame DE SLOOVERE Françoise** dresse le bilan de la commission « intercommunalité » qui s'est tenue le 19 juin dernier et qui a permis d'avoir des informations sur l'ensemble des travaux menés au sein de toutes les commissions de la Communauté Urbaine.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.**